



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20250623-20-2025-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2025  
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°20-2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin (23/06/2025)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<i>En Exercice</i> (27)	Adeline ROLDAO-MARTINS François VARLET Eric GUEDON	Maryse GUILBERT Nélie LECKI Ahmed LAFRIZI	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES	Sandrine FILLASTRE Marina CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY
-	Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY	Eric SZWEC Amadou SENE	Virginie SARTEUR Annie PANNIER	Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE
<b>Étaient Présents :</b> (21)	Nadine RACAULT Nelly GICQUEL	Anthony ARCIERO Christine SEDE	Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Daniel BENAGOU

**Absents représentés :** Mme SARTEUR donne pouvoir à M. RAES ; Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; Mme CAMAGNA à Mme FILLASTRE ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI et M. SENE à M. LAFRIZI

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** M. Ahmed LAFRIZI

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Délibération dûment publiée sur [www.survilliers.fr](http://www.survilliers.fr) en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

### Concertation « CDG & Vous » – Contribution de la Ville de Survilliers

Le Groupe ADP a lancé, du 8 avril au 8 juillet 2025, une concertation publique intitulée « **CDG & Vous** » visant à recueillir les avis des habitants, acteurs institutionnels et économiques afin d'imaginer les évolutions de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle (CDG) à l'horizon 2035/2050. Ce projet stratégique concerne directement notre territoire, en raison de la proximité immédiate de la plateforme aéroportuaire et de ses impacts directs sur l'environnement, l'emploi, les mobilités ou encore la qualité de vie des riverains.

La démarche s'articule autour de cinq axes structurants proposés par le Groupe ADP :

- Une grande gare multimodale au service du territoire,
- Des aménagements phasés et modulaires,
- L'optimisation des activités de fret,
- L'immobilier durable pour la qualité de vie et l'emploi,
- Un hub énergies bas carbone.

La Ville de Survilliers, qui appartient à l'agglomération Roissy Pays de France et se trouve à proximité de l'aéroport, souhaite pleinement s'associer à cette démarche, au même titre que l'agglomération, en exprimant une position propre et complémentaire dans le cadre d'un « Cahier d'acteur communal ». Cette contribution permettra de porter la voix de notre commune, en insistant sur les enjeux locaux : préservation de la santé des habitants face aux nuisances sonores, anticipation des besoins en mobilité, développement d'une économie locale durable et respectueuse de l'environnement.

La concertation se clôturant le 8 juillet 2025, il est proposé que la Ville de Survilliers adopte sa contribution officielle, qui sera transmise au Groupe ADP et publiée sur la plateforme participative de la concertation.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la concertation publique « CDG & Vous » organisée par le Groupe ADP du 8 avril au 8 juillet 2025,

**Considérant** les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et de mobilité, liés à l'évolution de l'aéroport Paris – Charles-de-Gaulle,

**Considérant** l'intérêt de la Ville de Survilliers à faire valoir sa position et ses attentes dans le cadre de cette concertation,

**Considérant** la proximité de Survilliers avec la plateforme aéroportuaire et les impacts directs du projet sur le territoire communal,

**Considérant** la volonté de Madame le Maire de faire entendre la voix de la commune dans cette démarche prospective,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :**

Article 1<sup>er</sup> : **ADOpte** la contribution de la Ville de Survilliers sous la forme d'un « **Cahier d'acteur** » **ci-annexé\***, dans le cadre de la concertation publique « CDG & Vous » lancée par le Groupe ADP ;

Article 2 : **DECIDE** de transmettre cette contribution au Groupe ADP et à la Commission nationale du débat public (CNDP), garante de la démarche ;

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, à signer tout document et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**\*ANNEXE**  
**CAHIER D'ACTEUR**  
Ville de Survilliers

## **Présentation de l'acteur**

Commune de 4 200 habitants située dans le Val-d'Oise, à proximité immédiate de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, Survilliers est une commune périurbaine appartenant à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Elle est directement concernée par les évolutions de la plateforme aéroportuaire.

## **Avis général sur la vision stratégique de CDG 2050**

La Ville de Survilliers salue la démarche de concertation engagée par le Groupe ADP pour dessiner l'avenir de la plateforme Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2035/2050. En tant que commune riveraine, Survilliers partage l'ambition d'un développement plus sobre, modulaire et respectueux des équilibres environnementaux et sociaux. Elle souhaite être pleinement associée à la réflexion, au même titre que l'intercommunalité (CARPF) à laquelle elle appartient.

## **Contribution de la Ville de Survilliers**

### **1. Préservation de la qualité de vie des habitants**

Survilliers est située sous l'influence directe des nuisances aériennes liées à l'aéroport CDG. Si l'activité aéroportuaire est un moteur d'emploi et d'attractivité, elle génère également des nuisances sonores importantes, qui affectent la santé et le quotidien des habitants. La Ville de Survilliers :

- Souhaite un renforcement du dispositif d'insonorisation des logements, notamment en matière de communication, ainsi que des aides simplifiées et un alignement des plafonds de remboursement sur les zones les plus touchées ;
- Appelle à une meilleure transparence sur les trajectoires aériennes et à un suivi régulier de leur impact sur la population local.

### **2. Accessibilité et mobilités**

La gare RER D de Survilliers-Fosses constitue un atout pour la desserte du territoire. Néanmoins, les liaisons entre cette gare et la plateforme aéroportuaire demeure insuffisantes. La Ville demande :

- Une amélioration du rabattement entre la gare RER et la zone aéroportuaire (fret, terminaux, zones d'emploi), via des lignes de bus renforcées ou des navettes dédiées ;

- Un soutien aux projets de liaisons doces (pistes cyclables) permettant un accès durable aux zones d'activités voisines.

### 3. Emploi local et formation

L'aéroport représente un gisement d'emplois importants, mais les habitants de Survilliers y accèdent difficilement. La Ville souhaite :

- Être associée aux dispositifs d'information sur les métiers de l'aéroport, notamment dans les collèges et lycées du secteur ;
- La mise en place de partenariats locaux (avec France Travail, espaces jeunes locaux (Le Lab), missions locales du territoire...) pour favoriser l'employabilité des habitants sur les métiers de la plateforme.

### 4. Préservation des espaces naturels

Survilliers est une commune avec une forte proportion d'espaces agricoles et naturels. Elle est attachée à leur préservation face à la pression foncière. Dans le cadre de la stratégie environnementale de CDG 2050.

La Ville :

- Appelle à des mesures concrètes de compensation écologique sur son territoire ;
- Encourage le développement de trames vertes et bleues connectées au tissu communal.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**